

S'engager ensemble pour un sport propre

Herzog C¹, Steiner B²

¹ Pharmacienne dipl. féd., Pharmacie & Médecine

² Directeur adjoint, responsable Prévention & Information

L'année 2018 a commencé avec l'annonce faite par des journalistes d'investigation selon laquelle, à Berne, un médecin du sport fournissait des substances interdites à des sportifs. L'accusation était étayée par des enregistrements discrets réalisés dans le cabinet de ce dernier. La Fondation Antidoping Suisse avait déjà enquêté sur cette affaire pendant plusieurs années avant de remettre son dossier au ministère public compétent. La procédure pénale n'étant pas terminée, aucune autre déclaration ne peut encore être faite à ce propos.

Cette affaire vient rappeler le rôle que certains médecins ont joué par le passé dans des cas de dopage. Elle montre toutefois également à quel point le travail sérieux accompli par des médecins du sport intègres est aussi précieux qu'indispensable. Ce sont ces derniers en effet qui conseillent les athlètes avec beaucoup de compétence, les soutiennent de manière judicieuse lorsqu'ils doivent prendre des décisions difficiles et qui, si nécessaire, leur montrent la bonne voie. Nous sommes convaincus que la crédibilité du sport et la protection des athlètes peuvent être garanties grâce à l'engagement de toutes les organisations et de toutes les personnes impliquées.

97% consomment des compléments alimentaires

Lors du camp d'entraînement interdisciplinaire «Tous les Talents à Tenero», organisé par Swiss Olympic, 431 membres de cadres de relève suisse répartis dans 23 disciplines sportives, pour l'essentiel des U17 aux U19, parfois même plus jeunes, ont été interrogés dans le cadre d'un travail de master réalisé à la Haute école spécialisée bernoise concernant la consommation de compléments alimentaires. Les résultats ci-après n'ont pas encore été publiés, ils permettent néanmoins de se faire une idée de la situation qui prévaut en la matière dans la relève sportive. Il est étonnant de constater que 97% des jeunes athlètes indiquent avoir consommé un complément alimentaire au cours des quatre dernières semaines. Il s'agissait le plus souvent de boissons sportives (64%), de barres énergétiques (62%), de minéraux (58%), de préparations multivitaminées (54%) et de caféine (54%). Il convient de relever également la consommation de créatine observée chez certains jeunes sportifs (6%).

La recommandation de prendre certains suppléments nutritionnels émane des parents et des proches (36%) ainsi que des entraîneurs (25%). Quelque 12% des athlètes interrogés ont indiqué consommer ce type de produits de leur propre chef et sans consulter un spécialiste. Dans 27% des cas, la recommandation émanait d'un médecin et dans 7% des cas d'un spécialiste de la nutrition.

Ces dernières années, plusieurs études¹ menées dans différents pays ont constaté qu'une part significative des suppléments nutritionnels disponibles dans le commerce était contaminée avec des substances interdites. Le risque pour les athlètes de commettre une infraction en matière de dopage de manière non intentionnelle est donc bien réel, ce qui n'est d'ailleurs pas une nouveauté non plus. Compte tenu de cette prévalence constatée chez 97% des jeunes sportifs d'élite suisses et de l'évaluation des besoins largement lacunaire, cette thématique est désormais des plus actuelle.

Afin de montrer aux jeunes sportifs les risques qu'ils courent et l'utilisation judicieuse des compléments alimentaires, Antidoping Suisse a organisé des ateliers pratiques lors des deux camps mis sur pied à Tenero en mai et en septembre 2018, camps auxquels près de 900 athlètes de cadres de relève ont participé. Ces ateliers ont été l'occasion de montrer à ces derniers l'importance d'une alimentation de base saine et la nécessité d'une évaluation minutieuse des besoins. Il a été souligné que la seule possibilité d'éviter totalement un risque de dopage suite à la prise de suppléments nutritionnels contaminés était d'y renoncer. Si cela n'est pas possible ou si la personne concernée ne le veut pas, il s'agit alors de réduire le risque en question. On a donc énoncé pour le choix de produits quelques principes et les pratiqués avec des exercices:

- Sport de compétition vs fitness: il faudrait privilégier des produits et des fabricants qui s'adressent prioritairement aux sportifs de haut niveau. Si la publicité est destinée au bodybuilding, au fitness, etc., l'athlète devrait renoncer à en consommer, et ce pour des raisons de sécurité. Les sites web des fabricants donnent en général une idée précise, que même les jeunes sont capables de bien interpréter.
- Marketing sérieuse: des promesses d'efficacité exagérées ou une publicité agressive devraient inciter à la prudence. Des termes comme «anabol» ou des affirmations telles que «garanti sans dopage» sont également des avertissements à ne pas négliger. On appliquera donc ici aussi le principe «If in doubt, leave it out» (Dans le doute, abstiens-toi).
- Fabricants suisses dignes de confiance: il faudrait privilégier les fabricants suisses qui se positionnent dans le sport de compétition. Il n'existe en effet que très peu d'informations concernant les marques étrangères, ce qui rend difficile leur évaluation.
- Programme de certification: si des fabricants font examiner leurs produits par des programmes tels que la Liste de

1 Maughan, 2005; Geyer et al., 2004; Outram & Stewart, 2015; Martínez-Sanz et al., 2004

Cologne, NSF Sport, Informed Sport ou encore Informed Choice, ceux-ci sont alors indiqués sur les sites web correspondants avec les résultats des contrôles spécifiques aux lots. De tels produits permettent de réduire au minimum le risque encouru, ce qui peut être vérifié objectivement.

Les jeunes sportifs de la relève, qui ont participé cette année aux ateliers de Tenero, ont été sensibilisés à cette question. Cela étant, des milliers d'autres athlètes dépendent des équipes qui les encadrent. Les médecins du sport jouent souvent un rôle important dans ce contexte, étant donné qu'ils connaissent les risques liés au dopage ainsi que les règles qui prévalent dans ce domaine; ils sont à ce titre des personnes de référence crédibles et dignes de confiance.

Une classification et l'état actuel de la science en matière d'utilisation de certains suppléments nutritionnels sont mis à disposition par Swiss Sports Nutrition Society SSNS sur son site ssns.ch.

Athlètes et médicaments en voyage

Des athlètes suisses et des médecins nous ont à nouveau contactés cette année alors qu'ils séjournent à l'étranger. Ils nous ont demandé si les médicaments achetés ou prescrits sur place étaient autorisés dans le sport. Il convient de noter ici qu'il faudrait en principe, dans de tels cas et dans la mesure du possible, emporter dans sa pharmacie de voyage des médicaments achetés en Suisse et autorisés dans le sport. Si un athlète a toutefois besoin d'un médicament d'un autre pays, il lui est toujours possible de consulter la base de données des médicaments établie par ce pays. La base de données sur les médicaments DRO global sur le site web ou l'application mobile d'Antidoping Suisse regroupe actuellement les données provenant de six pays. Il convient de noter également que les bases de données de nombreux autres pays sont indiquées sous globaldro.com. Le cas échéant, s'il n'existe aucune base de données de ce type dans un pays, il est toujours possible de vérifier les différentes substances actives en consultant la base de données DRO global. Il est important de contrôler avec toute la précision requise les médicaments provenant de l'étranger, étant donné que des produits vendus sous un même nom dans d'autres pays peuvent contenir d'autres substances actives. Les médicaments qui sont enregistrés en Suisse ou dans des nations partenaires seront recherchés de préférence avec le nom de marque sur DRO global.

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Depuis quelques années, environ 100 demandes d'AUT sont envoyées à Antidoping Suisse et environ 30 sont accordées. On relève en revanche un nombre proportionnellement élevé de demandes «non-nécessaires» pour des thérapies antiasthmatiques autorisées.

Nous recevons également régulièrement des demandes d'AUT qui doivent être examinées dans des délais très serrés. Ces demandes concernent des athlètes qui n'ont pas besoin d'AUT préalable au niveau national, mais qui se qualifient

pour des compétitions internationales où une telle autorisation est exigée en avance. Si le dossier médical nécessaire n'est pas complet au moment du dépôt de la demande, cette dernière peut ne pas être évaluée à temps. Afin d'éviter ce type de désagrément, nous recommandons aux candidats et aux candidates aux compétitions internationales de clarifier le plus tôt possible les règles en matière d'AUT de la fédération internationale concernée.

Autres sujets de préoccupation pour Antidoping Suisse

En avril 2018, Ernst König a succédé à Matthias Kamber à la direction opérationnelle de la Fondation Antidoping Suisse. La phase d'introduction du nouveau directeur a tout de suite été très animée en raison des innovations introduites par l'Agence mondiale antidopage (AMA). D'une part, l'AMA avait en effet réalisé une enquête très fouillée sur les pratiques de plus de 200 organisations antidopage (agences nationales et fédérations internationales). Résultat: un grand travail administratif qu'il a fallu mener durant l'exercice et qui a notamment nécessité l'introduction manuelle des données dans le système ADAMS de l'AMA. D'autre part, et pratiquement en même temps, le nouveau Technical Document for Sport Specific Analysis (TDSSA) introduisait des prescriptions détaillées concernant les analyses supplémentaires ordonnées aux laboratoires. Ces exigences générales contredisent en partie l'approche qui privilégie Antidoping Suisse, à savoir commander d'abord des analyses supplémentaires sur la base de l'évaluation des profils longitudinaux. Il n'en reste pas moins que le TDSSA est contraignant pour Antidoping Suisse et qu'il doit être appliqué avec les inévitables conséquences au niveau des coûts.

Par ailleurs, l'AMA a introduit au printemps l'International Standard for Code Compliance by Signatories (ISCCS). L'ISCCS fait suite à l'«affaire russe», dont le déroulement avait révélé le manque de précision de certaines règles. Le nouveau standard détermine pour la première fois clairement les conséquences des violations des règles par des organisations signataires et prévoit, par exemple, en cas de non-conformité en raison de manquements graves et répétés d'une agence antidopage nationale, l'exclusion des Jeux olympiques de la nation concernée.

Les activités opérationnelles accomplies durant l'exercice se sont inscrites au même niveau quantitatif que celles de l'an passé. Jusqu'à la fin de l'année, quelque 2000 échantillons d'urine et 800 échantillons de sang ont été prélevés pour des contrôles. Les quelque 100 cours mis sur pied ont été suivis par plus de 2000 athlètes, tandis que près de 400 personnes en charge de l'encadrement ont suivi une formation dans le domaine de la lutte contre le dopage.

La Liste des interdictions 2019

Un autre standard international contraignant défini par l'AMA est la Liste des interdictions. Cette dernière, on le sait, est révisée chaque année. Pour ce qui est de sa version 2019, l'AMA n'a effectué que des adaptations formelles. En pratique, cela signifie que toutes les substances et les méthodes qui étaient interdites en 2018 resteront interdites en 2019. Les adaptations concernent notamment les groupes de substances interdites suivants:

- Pour les agents activateurs du HIF, indiqués sous S2 1.2, le daprodustat (GSK1278863) et le vadadustat (AKB-6548) sont désormais également mentionnés. Pour le molidustat, on a en outre ajouté BAY 85-3934 comme synonyme.
- Modulateurs sélectifs des récepteurs aux androgènes (SARMs): l'enobosarm a été ajouté comme synonyme de l'ostarine.
- Le paragraphe consacré aux inhibiteurs de la myostatine a été précisé afin de mieux rendre compte des différents effets possibles. Le paragraphe S4.4 est donc désormais libellé comme suit: agents prévenant l'activation du récepteur IIB de l'activine, incluant sans s'y limiter: les anticorps neutralisant l'activine A; les anticorps anti-récepteurs IIB de l'activine (par ex. bimagrumab); les compétiteurs du récepteur IIB de l'activine par ex. récepteurs leurres de l'activine (par ex. ACE-031); les inhibiteurs de la myostatine tels que les agents réduisant ou supprimant l'expression de la myostatine; les anticorps neutralisant la myostatine (par ex. domagrozumab, landogrozumab, stamulumab); les protéines liant la myostatine (par ex. follistatine, propeptide de la myostatine).

La liste des substances interdites de la classe S1 Agents anabolisants a été réduite. Les stéroïdes anabolisants qui n'y sont plus indiqués nommément restent toutefois interdits dans le sens où ils possèdent «une structure chimique similaire», resp. ont «des effets biologiques similaires».

Enfin, quelques titres et désignations ont également été adaptés pour des raisons de cohérence. C'est ainsi que les méthodes interdites mentionnées sous M3 sont subsumées désormais sous le titre «Dopage génétique et cellulaire».

La Liste des interdictions établie par Antidoping Suisse est désormais également disponible séparément en allemand et en français. Les deux documents peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.antidoping.ch/fr/listedesinterdictions.

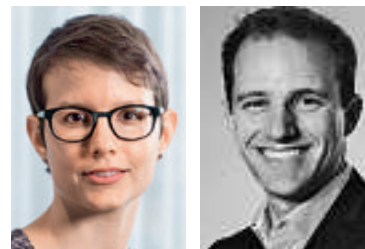
Nous répondons volontiers aux questions concernant des médicaments en lien avec la Liste des interdictions ainsi que l'AUT (med@antidoping.ch ou 031 550 21 28).

Contact auteur

Carmela Herzog,
pharmacienne dipl. féd.

Beat Steiner,
directeur adjoint

Antidoping Suisse
Eigerstrasse 60
3007 Berne
med@antidoping.ch



© Marco Zanoni

**Des questions à propos du dopage?
Constamment à jour: www.antidoping.ch**

**Fragen rund um Doping?
Immer aktuell: www.antidoping.ch**